



Assurance vie en cas de décès

Par angelo157

Bonjour

J ai une personne qui m a mis sur une assurance vie. Cette personne viend de décès.. La banque n est pas au courant du décès .

Comment faire pour éventuellement récupéré cela ..

Merci

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour savoir si vous êtes bénéficiaire d'une assurance vie, il faut contacter AGIRA avec un acte de décès de la personne.

[url=https://formulaireassvie.agira.asso.fr/]https://formulaireassvie.agira.asso.fr/[/url]

Par angelo157

Bonjour

J ai le document me disant que je suis bénéficiaire .Ainsi ou à été souscrit cette fameuse assurance ... Mais cette banque me dit qu' elle n est pas au courant du décès de cette personne .

Je n ai malheureusement pas d acte de décès de cette personne (cause que j habite à 800 kms)

Je ne sais pas où elle a été déclaré conne décédé.

Merci

Cordialement

Par yapasdequoi

Comment demander un acte de décès :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1444]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1444[/url]

Par Rambotte

J'ai le document me disant que je suis bénéficiaire

Quel document ?

Si c'est un document d'un contrat d'assurance-vie, la clause aura pu être modifiée, ou le contrat n'existe plus parce qu'il aura été racheté.

Puisque vous n'avez pas d'acte de décès, vous ne pouvez pas avoir fait une demande à AGIRA. Laquelle n'a pas pu transmettre la demande aux assureurs pour qu'ils vérifient.

Notez que vous n'aurez jamais de réponse oui/non d'AGIRA.

Si aucune compagnie d'assurance ne vous trouve dans une clause bénéficiaire actuelle, personne ne vous répondra.

Une compagnie d'assurance ne vous contactera que si elle trouve un contrat d'assurance-vie au nom du défunt ET que vous y êtes bénéficiaire au jour du décès.

Par chaber

bonjour

Il vous faut traiter avec la Compagnie d'assurances qui vous demandera de fournir:

- copie du contrat vous désignant bénéficiaire
- copie de l'acte de décès que vous pouvez avoir à la mairie du lieu du décès
- pièce d'identité

Pour info il existe la loi Eckert :

Depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2016, les banques sont tenues de recenser chaque année les comptes inactifs détenus par leurs clients, et s'assurer que les titulaires de ces comptes soient toujours en vie en consultant le fichier des personnes décédées (registre de l'INSEE).

Enfin, les banques et assurances sont dans le devoir d'informer les personnes concernées des éventuelles conséquences de cette inactivité.

Par Rambotte

Et pour avoir l'acte de décès, il faut passer parfois par l'acte de naissance qui porte en mentions marginales les infos du décès (dont le lieu), ce qui permet ensuite de demander l'acte de décès.

Par angelo157

Bonjour

je vais contacter la maison de retraite pour savoir dans quelle mairie a été envoyé l'acte de décès.

Ce matin j'ai appris que les comptes de cette personne est toujours actif et que personne n'a envoyé aucun acte de décès...

Les héritiers n'ont rien fait..

Cordialement

Par yapasdequoi

C'est bizarre que la banque vous donne tant d'informations alors que vous n'êtes pas le titulaire du compte, ni héritier.

Le décès est en général déclaré dans la commune où il a lieu, soit parce que la personne y résidait, soit parce que la personne y séjournait en hospitalisation par exemple.

Par angelo157

Bonjour

Juste que j'ai envoyé un mail à la responsable de cette banque

Avec le document mentionnant que j'étais le bénéficiaire (nom de la personne du décédé, sa date de naissance et bien sûr le numéro de l'assurance)

Elle me répond qu'elle n'a aucune information sur ce décès.

Habitant à 800 kms pas facile d'avoir ou de se rendre sur place pour tout cela ...

Je vais voir avec la mairie où elle est décédée

Sinon je partirais la bas pour quelques jours

Cordialement